



Procuration authentique et notaire

Par **robpiso**, le **19/06/2012 à 14:17**

Bonjour!
Voici ma question:
Je me trouve à la fin d'un règlement de succession.
En cours de règlement, il y a eu quelques zones d'ombre qui m'ont amenées à ne plus avoir entière confiance en le notaire, choisi par ma famille.
Pourtant, ne pouvant me rendre chez ce notaire, je dois néanmoins lui faire parvenir une procuration authentique pour la signature définitive du règlement de la succession.
Dois-je passer par un autre notaire pour faire valider cette procuration ?
De quoi dois-je m'assurer pour être sûr que le notaire de ma famille signe les papiers ayant trait exclusivement aux projets que je lui ai renvoyé signés ?
Comment le notaire que je vais choisir à côté de chez moi peut réellement me protéger ?
Merci d'avance d'avoir la gentillesse de me donner votre avis sur le sujet.

Par **manuch75**, le **19/06/2012 à 16:37**

Bonjour,
Comme vous pouvez le constater, les notaires sont souvent de mèche... Je vous conseille vivement de consulter un avocat : <http://www.heritage-succession.com/>
Bon courage !

Par **robpiso**, le **19/06/2012 à 18:54**

Merci